

Conseil de formation 15 octobre 2021

Début du conseil à 9h.

Le SNUDI FO a été le seul syndicat à lire une déclaration liminaire, nous y avons rappelé les différentes difficultés liées à la formation que vous nous avez communiquées.

Le Snudi FO des Landes porte votre parole ! (déclaration à lire)

DASEN :

Le métier change, les formations changent, il faut renforcer la formation au plus près des besoins.

Puis il donne la parole à Monsieur Dinelli, responsable du pôle formation.

Présentation de l'équipe de formation et des « partenaires »

Le DASEN rappelle le manque de PEMF dans le département.

Il faut réinvestir la mission et nous EN avoir des éléments de reconnaissance.

Commentaire de FO : un salaire et du temps de décharge plus important compte tenu du temps que demande cette mission ?

CANOPE

CANOPE et l'EN en partenariat : que la priorité de CANOPE devienne la formation.

CANOPE ouvre de plus en plus ses formations à d'autres publics que les enseignants, et à d'autres formations hors plan de formation.

- formations volontaires libres en ligne
- formations hybrides, formation de formateurs (ex : comment animer une classe virtuelle ?)
- formation informelle en podcasts
- projet TEDI travailler ensemble à distance en interaction (robots)

Commentaire de FO : DONC beaucoup de formation numérique et à distance.

LA FORMATION CONTINUE : LES 18 heures

présentation du détail de l'organisation des formations par cycle.

Nouveau BLOG formation 40, pour retrouver les formations. Inscription sur GAIA.

Demande de FO :

1) les formations de cycle 1 sur le bien-être au travail, sur préserver sa voix ou préserver son dos pourraient être étendues au Cycle 2 et 3 (demande déjà faite lors du dernier conseil)

réponse : C'est en projet.

2) Doubler les formation très demandées pour éviter l'écueil des formations pleines quand on s'inscrit sur GAIA

réponse : On va y penser.

LA FORMATION TRIENNALE MATHS FRANÇAIS LES CONSTELLATIONS

présentation de M DINELLI : Principes de base : le pari de l'intelligence collective, un groupe de 6/8 dégage un objet de travail et les conseillers pédagogiques travaillent la formation, visites croisées (parce qu'on a pu dégager des remplaçants), séance d'apprentissage construite, réajustement en collectif. On dépasse les 18h donc on se forme sur le temps scolaire aussi (remplaçants nécessaires)

En 2020/2021. MATHS : 32 constellations 227 PE, et en FRANÇAIS : 35 constellations 266 PE
Objectif ministère : 20 % de PE formés

En 2021/2022. MATHS : 29 constellations 237 PE, et en FRANÇAIS : 34 constellations 277 PE

intervention du DASEN : l'année dernière le remplacement était tendu, ça reste tendu, on n'a pas pu donner la pleine effectivité à ce plan de formations. Cette année, la situation est meilleure, la majorité des remplacements seront assurés.

La situation n'est pas idéale, on n'a pas les moyens humains de créer des remplaçants, il n'y aura pas de brigade de remplacement de formation. On optimise.

Une formation des conseillers pédagogiques à la formation en constellation est prévue.

Demande de FO : Peut on refuser de participer aux constellation ?

DASEN : L'employeur détermine le plan de formation, le salarié s'y inscrit.

(à 10h15, le DASEN quitte la salle, pour assister à une réunion en préfecture)

INSPE nouvelle maquette de l'INSPE

68 en master 1

40 master 2 stages filés les lundis

10 étudiants master 2 alternants

c'est un travail de dentelle des plannings.

Note : La directrice de l'INSPE présente l'organisation, « je ne vous présente pas ici le détail tant c'est le bazar ! »

intervention de FO : Les M2 alternants assureront des décharges de directeurs : cela alourdit la charge de travail des directeurs !

Réponse de monsieur DINELLI : non, parce que de toute façon pour une décharge de direction assurée par un PE formé, le directeur aurait aussi organisé le travail à faire.

Commentaire de FO : quel manque de respect pour les enseignants affectés sur les décharges de direction !

LA FORMATION CONTINUÉE

L'accompagnement à l'entrée dans le métier, jusqu'alors assurée par les conseillers pédagogiques.

MAINTENANT c'est en constellations = intégrer les T1 et T2

Tous les T1 T2 qui ne sont pas dans une constellation d'école sont dans une constellation particulière T1 et T2.

Commentaire de FO : C'est de l'observation croisée, de la formation entre pairs, qui n'ont qu'un ou deux ans d'expérience dans le métier... cela reste de la formation « entre-soi ».

LA FORMATION DES DIRECTEURS

5 semaines et 3 jours sur 5 périodes, (doit commencer en juin de l'année précédente) 138 heures, sur le métier, l'école inclusive, la médecine scolaire, les partenaires, ... 15 directeurs cette année. Modalités 126h en présentiel, le reste en parcours magistère et 12h de visites.

CERTIFICATION

CAFIPEMF examen renouvelé. Sur un an, dense, épreuves remodelées, deux épreuves d'admissions 5 semaines de formation, temps d'apport distanciés, sur les sites de Pau ou Bordeaux INSPE.

2020 2021 7 candidats, 3 admis

2021 2022 9 candidats

CAFIPEMF généraliste et spécialisation après 3 ans

CAPPEI 7 candidats : 3 UE (dans les IME/ITEP) et 4 coordo ULIS

CAPPEI par une VAE dès 2022 (5 ans PE et 3 ans spé sont nécessaires)

Compte Personnel de Formation

Il reste à l'initiative de l'agent. La DSDEN recense les demandes de professeurs et AESH

La prise en charge de la formation peut aller jusqu'à 1500€ par an.

7 candidatures, 2 retenues, un désistement

Congé de Formation Professionnelle

Géré par la DPE. 42 mois sont mobilisables pour la DSDEN des Landes (dotation nationale)

15 demandes (107 mois) en 2020/2021

arbitrage de la DSDEN : congé proposé à 6 PE de 2 mois à 10 mois

formations : langues vivantes, préparation concours, reconversion pour autre ministère.

Les critères : projet professionnel, domaine de formation, réitération de la demande.

Intervention de FO : on ne peut donc pas choisir sa formation sans un avis de la DSDEN, alors que ce congé s'appelle congé de formation professionnelle ET PERSONNELLE !!
pas de réponse de la DSDEN....

Monsieur DINELI clôt la réunion, le DASEN est parti à 10h15, pour une réunion à la préfecture.